

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2025

**Étaient Présents** : MM. VAN GOETHEM H, FERNANDES, HAREN, BOONE, VAN GOETHEM E, LIEVIN, DEBUIRE, BEAUGER, PEUVOT, DECAUX, GRISON, LE LAGADEC.

Monsieur HOLLINGUE donne pouvoir à Monsieur LE LAGADEC  
Madame BARBIER donne pouvoir à Madame LIEVIN.  
Absent : Monsieur GALLAND.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance. Monsieur LE LAGADEC informe que Monsieur HOLLINGUE enverra par mail des commentaires avec en appui le code du travail.

Madame LIEVIN rétorque que des réunions avec le groupe de travail ont été organisées, que Monsieur HOLLINGUE y était invité et qu'il ne s'est pas présenté pour y assister.

## **AMENDEMENTS ET VALIDATION DES DOCUMENTS PÉRISCOLAIRES**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire n'ayant pas reçu les documents demandés à Monsieur HOLLINGUE, ceux-ci ont donc été refaits intégralement par le groupe de travail.

Monsieur FERNANDES fait une présentation à l'écran du travail réalisé qui appelle les remarques suivantes.

Monsieur LE LAGADEC demande le nombre de contrats d'animateurs prévus. Il lui est répondu qu'il y a trois contrats à 35h00 et un contrat à 7h00 à partir du 1er septembre par annualisation du temps de travail.

Monsieur GRISON s'interroge sur l'heure de début de la garderie du matin, 7h00 ou 7h30, il lui a répondu que la garderie commence à 7h00 le matin. Il demande également s'il y a un tarif à la demi-journée pour le mercredi. La réponse est négative.

Monsieur FERNANDES rappelle qu'il a été proposé aux parents un engagement de deux mercredis par mois à un tarif préférentiel.

Monsieur le Maire précise que pour ce service public une présence de 7 enfants minimum est souhaitable pour le rentabiliser.

Madame BOONE s'interroge sur les tarifs préférentiels des repas en dehors des périodes scolaires. Madame DEBUIRE, Madame LIEVIN, Monsieur PEUVOT précisent qu'il serait dommage de priver des enfants d'ALSH à cause du prix des repas.

Madame BOONE remarque néanmoins que la différence de prix est prise en charge par la commune et qu'il est nécessaire de le signaler.

### **FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL**

Monsieur FERNANDES présente le fonctionnement général du périscolaire qui n'appelle aucun commentaire.

### **PROJET ÉDUCATIF 2025/2026**

Monsieur FERNANDES précise que la mairie établit un projet éducatif et que le directeur du périscolaire s'appuie sur ce document pour établir le règlement intérieur.

Le groupe de travail a réalisé ce projet éducatif en s'appuyant sur le site de l'état et sur les projets éducatifs d'autres communes.

Monsieur FERNANDES propose de réexaminer ce document chaque année pour éventuellement l'améliorer.

Au vu de ce document, Madame BOONE insiste pour le maintien du lien intergénérationnel soit de mise.

D'autre part, il est important que l'école et le périscolaire collaborent ensemble.

### FICHE DE POSTES

Monsieur FERNANDES projette les fiches de poste du directeur et des animateurs.

Après lecture, celles-ci n'appellent aucun commentaire.

### PROJET PÉDAGOGIQUE

Ce projet réalisé par Monsieur BOULANGER Théo, nouveau directeur, reçoit les félicitations du conseil municipal.

### DELIBERATIONS

Pour tous ces documents ; Monsieur le Maire procède au vote :

- POUR : 13 voix
- CONTRE : 0 voix
- ABSTENTION : 1 voix

### QUESTIONS DIVERSES

#### « AIDONS ROMY »

En réponse à Monsieur PEUVOT, Monsieur le Maire précise qu'en collaboration avec Monsieur FERNANDES une cagnotte LEETCHI sera mise en place dès demain. Une communication en boîte aux lettres sera réalisée dans les prochains jours et Monsieur FERNANDES diffusera cette information sur Intramuros.

### ENVIRONNEMENT

Monsieur FERNANDES déplore l'état général du City Stade. Monsieur BEUGER répond avoir fait le point avec l'employé communal et programmé les rénovations de ce lieu (balançoires, cordes, table de ping-pong...).

Une vidéosurveillance a été évoquée et sera revue lors d'une prochaine séance.

Monsieur VAN GOETHEM Eric rappelle que l'élagage du chemin vert, derrière le cimetière, aura lieu le vendredi 26 septembre. Un appel aux bénévoles pour le ramassage des branches du samedi 27 sera communiqué.

Monsieur LE LAGADEC revient à nouveau sur l'état d'entretien déplorable du terrain de Madame PANCHAUD, juste derrière chez lui. Il évoque la possibilité de faire appel à une entreprise extérieure et de refacturer les travaux à la propriétaire. Monsieur le Maire explique que la commune s'expose à un abandon de créance. Monsieur LE LAGADEC évoque également les diverses possibilités d'expropriation et rappelle à Monsieur le Maire que voilà déjà 12 ans qu'il demande que le problème soit réglé. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas si simple de régler ce problème.

### PÉRISCOLAIRE

Monsieur BEUGER demande où en est la facturation de l'A.L.S.H de juillet. Monsieur le Maire rétorque que la mairie n'a toujours pas reçue la feuille de pointage.

## PROJET MAIRIE

Monsieur BEAUGER s'interroge sur l'état d'avancement de ce projet. Madame LIEVIN répond qu'à ce jour seul le conseil départemental de la Somme octroi une subvention d'un montant de 40000 euros. Les autres partenaires financiers ne se prononcent pas à ce jour. Les dossiers de demande de subvention de ces autres partenaires seront redéposés avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.